



## SEANCE DU 20 MARS 2012 DE 8H45 A 12H30 SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, GRAND LYON

### SANTE ET ENVIRONNEMENT : L'AIR

### ... CONNAITRE, PARTAGER ET AGIR POUR LA SECURITE SANITAIRE

ANIME PAR ABCD-DURABLE

#### CONTEXTE

L'Agenda 21 établi au **Sommet de la Terre de Rio** en 1992 comporte un chapitre « *Protection et promotion de la santé humaine* », qui rappelle la nécessité de lier *Santé et Environnement* (air, eau, sol...).

De **nouvelles menaces** sanitaires ont été générées par l'industrialisation, l'intensification du secteur agricole, l'urbanisation et la production de masse : les substances toxiques s'accumulent dans l'eau, l'air, les sols et les aliments ; les **pathologies chroniques** comme les cancers, problèmes respiratoires et troubles endocriniens et neurologiques augmentent.

Le thème « santé environnement » est une **priorité** à l'issue du processus concerté avec la société civile du **Grenelle de l'Environnement** en 2007. La France a mis en place un **Plan National Santé Environnement (PNSE)** dès 2004 ; le **second PNSE** est en cours (2009-2013).

**Pour le territoire du Grand Lyon, le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Rhône Alpes** est une référence à partager, traduction régionale du PNSE (Plan National de Santé Environnement). Il donne, notamment, **une observation de la qualité sanitaire des populations.**

**La lutte contre la pollution atmosphérique constitue un enjeu de santé-environnement majeur :**

- la France compte aujourd'hui 3,5 millions d'asthmatiques,
- 50 000 personnes sont atteintes d'une insuffisance respiratoire grave. Les enfants sont particulièrement sensibles aux irritants car leur appareil respiratoire est immature,
- 30 % de la population présente une allergie respiratoire,
- en 2005, le programme CAFE (Clean Air for Europe) de la Commission européenne estimait qu'en France près de 42 000 décès par an étaient dus à la pollution de l'air par les particules PM2,5 - particules fines de diamètre inférieur à 2,5 micromètres - liées aux activités de l'homme.

#### 12 mesures-phares en « santé-environnement » (PNSE 2)

- **Nationales** : plan particules, étiquetage sanitaire des produits de construction, connaissance des risques liés aux rejets de médicaments dans l'environnement, contrôle des substances dans les produits destinés aux enfants,...
- **Locales** : utilisation obligatoire des produits et matériaux les moins émissifs dans les écoles et crèches et réduction de l'exposition aux substances préoccupantes dans l'habitat et les bâtiments accueillant des enfants; développement des mobilités douces, protection des captages d'eau, bio-surveillance sanitaire de la population, traçabilité des expositions professionnelles en régions, développement de conseillers « Habitat santé », lutte contre l'habitat indigne, identification et gestion de zones susceptibles de présenter une surexposition à des substances toxiques.

A l'échelle de l'**agglomération lyonnaise**, quelques initiatives importantes sont engagées :

- le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) introduit par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996, obligatoire pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants, a été approuvé en juin 2008. Il fixait des objectifs de qualité de l'air ou de réduction des émissions, à atteindre en 2010, et les mesures pour y parvenir. Le préfet est en charge de sa mise en œuvre.

- la COPARLY (intégrée dans Air Rhône-Alpes depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2012), qui assure la surveillance de la qualité de l'air pour l'agglomération, assurant les alertes et diffusion de l'information, et publiant de nombreuses études.
- la loi Grenelle 2 instaure la mise en œuvre d'expérimentations de zone d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA) pour réduire la pollution atmosphérique liée à la circulation routière en zone urbaine.

A l'échelle des **communes lyonnaises**, des initiatives intéressantes existent pour tenter de remédier à la pollution de l'air et veiller à la protection sanitaire des populations, notamment en matière de qualité de l'air intérieur dans les ERP accueillant des enfants, anticipant ainsi sur les réglementations à venir.

Le Club DD visera donc, en ciblant le thème « air et santé », à :

- engager le partage d'une culture commune sur le thème « santé et environnement »,
- faire connaître les évolutions réglementaires et les outils récents mis en œuvre, au niveau national, régional et d'agglomération,
- diffuser des initiatives locales et concrètes déjà existantes,
- partager autour des difficultés, et leviers pour agir.

## PROGRAMME

**8h45 - 9h00**

### Accueil des participants

**9h00 - 9h15**

### Introduction

*Michel Reppelin, Vice-président du Grand Lyon, chargé du Club pour le développement durable*

*Déroulement de la séance, Denis Pozzobon, Mission Coordination Territoriale*

**9h15 - 09h35**

### Air et Santé : De quoi parle-t-on ? Quels sont les enjeux ?

*Marielle Schmitt*

*Cellule de l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire) en Rhône-Alpes (Cire), Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes (ARSRA)*

**09h35 - 09h50**

### Diagnostic territorial à l'échelle de l'agglomération lyonnaise

*Manuel Marquis, Directeur territorial zone Ouest, Air Rhône-Alpes*

**9h50 - 10h10**

### Les cadres réglementaires actuels et à venir

*Thomas Devillers, Unité Territoriale du Rhône - DREAL Rhône-Alpes*

**10h10 - 10h30**

### Vers des actions concrètes : les "zones à faible émission" (ZAPA)

*Alison Grimond-Teste, Mission Ecologie Urbaine, Grand Lyon*

**10h30 - 10h45**

### Echanges

**10h45 - 11h00**

### Pause

**11h00 - 11h20**

### La qualité de l'air dans les écoles de Saint Fons

*Jacques Dechenaux, Air Rhône-Alpes*

*Serge Perrin, maire adjoint de St-Fons, chargé du Développement durable, délégué à l'environnement, aux travaux et aux risques majeurs*

**11h20 - 12h00**

### Réflexion en ateliers

*Consignes par ABCD-Durable*

**Quelles difficultés, quels leviers pour mieux prendre en compte et agir en matière d' « air et santé » dans nos communes ?**

**12h00 - 12h30**

### Restitution des ateliers

### Conclusions et clôture